



PETIT PRECIS ADMINISTRATIF

Le baptême et la période d'essai

Le baptême et la période d'essai (c'est à dire 3 séances piscine qui se passent endéans le mois de votre première venue et pendant lesquelles vous serez considéré comme « membre à l'essai ») sont gratuits. Vous pouvez bénéficier d'un baptême et de la période d'essai si :

- vous n'avez pas déjà bénéficié de ces mêmes conditions (baptême et/ou période d'essai) dans un autre club de la LIFRAS et que vous n'avez jamais été inscrit à la LIFRAS ;
- vous complétez le « formulaire d'inscription » disponible en ligne sur le site internet du club et cochez la case correspondante au baptême (et vous déclarez ne pas être atteint d'une contre-indication à la plongée)

Vous serez assuré pendant 3 séances piscine. Après cette période d'essai, vous devrez décider de vous inscrire ou non pour l'année en cours.

Si vous ne disposez pas du petit matériel nécessaire (palmes, masque, tuba, ceinture de lest), il pourra vous être prêté pendant ces 3 séances uniquement. Par la suite, nous vous demandons d'avoir votre propre matériel.

L'inscription au club

Conformément aux statuts et au ROI, plusieurs possibilités d'inscription s'offrent à vous.

	Membre adhérent		Membre Club (déjà breveté et assuré)	Membre en 2e appartenance (déjà inscrit dans un autre club LiFRAS)	Membre sympathisant
	Base (12 mois)	avec carte de sport de l'ULB			
Cotisation	135 €	115 €	60 €	65 €	90 €
Inscription club		✓	✓	✓	✓
Inscription LiFRAS (+ assurance)		✓	✗	✗	✓
Réception du trimestriel "l'Hippocampe"		✓	✗	✗	✓
Accès aux entraînements piscine		✓	✓	✓	✗
Accès au matériel du club		✓	✓	✓	✗
Accès aux activités extérieures		✓	✓	✓	✗
Accès à l'écolage (préparation des brevets)		✓	✗	✓	✗

Ces cotisations sont valables pour une année calendrier complète, à savoir de janvier à décembre inclus. Si vous arrivez chez nous à la rentrée scolaire, vous avez néanmoins la possibilité de payer une cotisation prolongée, soit pour une durée de 16 mois, valable jusqu'au mois de décembre de l'année suivante inclus (montant à demander au secrétariat).

Si vous êtes déjà inscrits dans un autre club de plongée affilié à la LiFRAS, vous pouvez vous inscrire chez nous en 2e appartenance. Vous aurez alors la possibilité de vous former chez nous mais l'organisation du passage de vos brevets (examens théoriques et pratiques, homologations, etc.) restera la compétence du club dans lequel vous êtes inscrit en 1e appartenance.

Si vous possédez déjà un brevet d'une ligue reconnue par la LiFRAS et êtes en possession d'une assurance couvrant la pratique de la plongée, vous avez la possibilité de vous inscrire au club sans vous inscrire à la LiFRAS. Vous n'aurez alors pas accès à l'écolage et ne pourrez donc progresser dans les brevets.

Si vous souhaitez vous inscrire au club, il faut :

- compléter le « formulaire d'inscription » disponible en ligne sur le site internet du club et cocher la case correspondant au type d'inscription souhaitée ;
- payer la cotisation pour l'année en cours sur le compte BE58 3631 8649 6179 (BIC: BBRUBEBB) ;
- envoyer par mail à secretariat@ulbplongee.be une preuve de paiement ainsi qu'une copie d'un certificat médical, datant de moins de trois mois, attestant que vous êtes apte à la pratique de la plongée subaquatique ;
- disposer du petit matériel nécessaire aux entraînements piscine (palmes, masque, tuba, ceinture de lestage).

En vous inscrivant, vous déclarez :

- avoir pris connaissance des statuts de l'ULB SP asbl et de son ROI, disponibles sur le site internet du club ;
- marquer votre accord pour que le club rende vos coordonnées de contact (nom, prénom, email et numéros de téléphone) disponibles exclusivement aux autres membres du club.



PASSER DES BREVETS LIFRAS

Plongeur 1* ou plongeur débutant (CEN)

Définition

Plongeur débutant, capable d'utiliser de façon correcte et en toute sécurité, le matériel de plongée en eaux libres, et prêt à acquérir de l'expérience en eaux libres avec des compagnons de plongée expérimentés.

Prérogatives

Dès l'homologation de son brevet, le plongeur 1* peut :

- Plonger à maximum 15m avec un plongeur 3* (la palanquée ne pouvant compter plus de 4 plongeurs 1*), ou à maximum 20m avec un Assistant-Moniteur au minimum
- Effectuer des plongées qui permettent un retour direct en surface (soit dans la courbe de plongée sans palier, la plongée sous glace, en grotte et en mer du Nord n'est pas autorisée)

Prérequis

- Etre âgé de 14 ans au moins (ou disposer du consentement écrit des parents ou du tuteur légal)
- Etre en ordre de cotisation et de visite médicale
- Avoir suivi plusieurs entraînements piscine et être capable de réaliser les exercices piscine du niveau 1*
- Avoir assisté aux cours théoriques et disposer des connaissances théoriques adaptées au niveau 1*

Plongeur 2* ou plongeur autonome (CEN)

Définition :

Plongeur autonome ayant acquis une certaine expérience de la plongée en eaux libres et considéré comme apte à prendre part à des plongées accompagné d'un plongeur d'un niveau supérieur ou du même niveau sous certaines conditions.

Prérogatives :

Dès son homologation un plongeur 2* peut :

- Plonger jusqu'à 30 mètres maximum avec, au minimum, un plongeur 3*
- dans le cadre de l'enrichissement de son expérience plonger jusqu'à 40 mètres maximum avec au minimum un Assistant-Moniteur, puis avec un plongeur certifié PPA après la 5^e plongée à 40m
- Plonger avec un autre plongeur 2* jusqu'à 20 mètres maximum, à condition d'avoir, tous les deux, 18 ans accomplis

Prérequis

- Etre âgé de 15 ans au moins avant la présentation aux épreuves en eau libre (ou disposer du consentement écrit des parents ou du tuteur légal)
- Disposer du brevet 1* ou équivalent
- Etre en ordre de cotisation et de visite médicale, et avoir effectué un ECG
- Avoir suivi plusieurs entraînements piscine et être capable de réaliser les exercices piscine du niveau 2*
- Avoir assisté aux cours théoriques et disposer des connaissances théoriques adaptées au niveau 2*

Frais pour le passage des brevets de plongeurs 1* et 2*

- Acquérir le kit de préparation au brevet de plongeur 1* ou 2* (100 €)
- Acquérir (ou louer) des vêtements de plongée (combinaison, gants, chaussons, palmes d'extérieur, etc.)
- Acquérir une carte de matériel à la boutique du club afin de pouvoir emprunter le matériel du club (bouteille, gilet, détendeurs, manomètre, compas, profondimètre/timer – carte à 10€ ou 20€, informations complémentaires sur le site internet du club)
- Vous acquitter des droits d'accès aux différents plans d'eau (prix variables allant généralement de 3€ à 5€)